

# Le Bulletin d'Information des OLLIERES SUR EYRIEUX

Janvier  
2022



Meilleurs  
vœux

## Edito

Olliéroises, Olliérois,

Nous pensions, il y a un an que la présentation des vœux par la voie de ce bulletin serait inédite et unique. Hélas, les années se suivent et se ressemblent, il me revient donc le soin de renouveler cet exercice.

Même si au cours de l'année passée la grande majorité des activités ont pu reprendre, elles ont laissé un impact important dans notre société.

La vie économique de nos entreprises a été bousculée et la poursuite des activités dans nos associations sportives et culturelles ainsi que dans le milieu scolaire ont été et restent compliquées.

Pour ce qui est de l'avancée des projets communaux, comme nous nous sommes engagés dans notre profession de foi, nous avons commencé les travaux de rénovation de notre voirie communale. La route de la Chièze a été la première à bénéficier de ce chantier. Entre la réfection d'un mur de soutènement et les travaux sur la chaussée, le montant des travaux s'élève à 95 000 €. Ce genre de travaux n'étant subventionné par aucune autre collectivité, la commune prend en charge l'ensemble des dépenses. L'année 2022 verra la poursuite de ces chantiers.

Depuis le mois de mai, en partenariat avec Sylvain Caël, animateur jeunesse de la Capca, et des élus, un conseil municipal de jeunes a vu le jour. Ainsi, ils réfléchissent à des projets pour la commune et souhaitent participer aux manifestations du village. Nous sommes très attachés à ce projet qui participe au renforcement du bien vivre ensemble dans notre village.

Je finirai ce petit mot en vous informant que dès le début de l'année 2022, aura lieu le recensement de la population. Comme vous le savez, il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population. Toutes ces informations ne sont pas diffusées, seule l'INSEE y a accès.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Vous comprendrez donc que votre participation est essentielle pour notre commune qui devrait passer le cap des 1000 habitants. Ceci permettrait de bénéficier de dotations plus importantes. Je vous demanderai donc de faire un bon accueil à nos agents recenseurs.

Au nom de l'ensemble des élus, des personnels de notre belle commune et en mon nom propre, je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2022, qu'elle soit une année de confiance et d'espoirs retrouvés.

<http://www.lesolliernessureyrieux.fr>  
Tel Mairie : 04 75 66 20 45

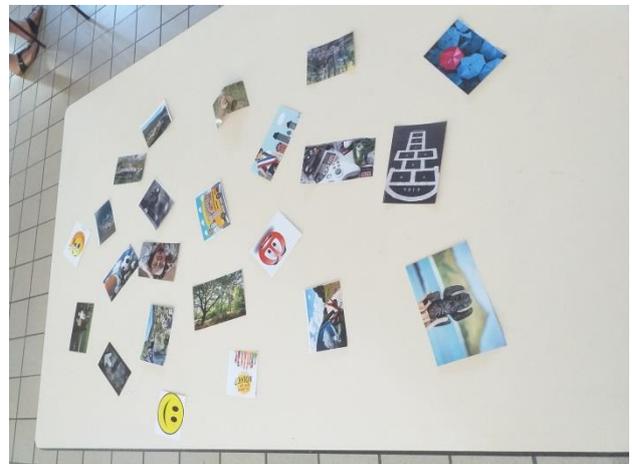


# Rétrospective 2021

Classe découverte à Albiez-le-Vieux pour les élèves du CP au CM2, du 18 au 22 janvier



Lancement du Conseil municipal des jeunes le 28 mai



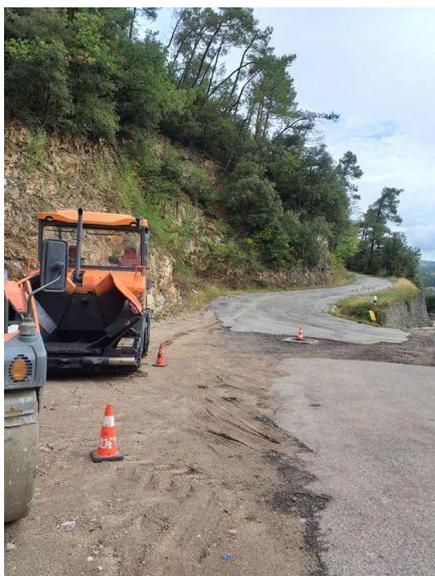
Après-midi retrouvailles organisée par le CCAS le 30 juin



Retraite aux flambeaux et feu d'artifice du 14 juillet



Rénovation de la route de la Chièze en septembre



Réception de Coline Charel et Angèle Hug ,championnes du monde de canoé-kayak le 7 octobre



## Cérémonie du 11 novembre



## 50<sup>ème</sup> Repas du CCAS, le 21 novembre



## Marché de Noël, organisé par le comité des fêtes, le 11 décembre



## Recensement 2022

Le recensement de la population a lieu une fois tous les 5 ans. Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens...)

Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes, ...

Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Sachez que vos informations sont strictement confidentielles, elles sont traitées de façon anonyme, selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à les exploiter.

A partir du 20 janvier des agents recenseurs, recrutés par la commune viendront à vous afin de vous distribuer les documents nécessaires aux relevés d'informations. Vous pourrez par la suite soit les remplir en ligne en utilisant les identifiants donnés par l'agent recenseur soit remplir le document papier.

### Vos agents recenseurs :



**Elisabeth Romegoux**



**Bernard Bouillot**

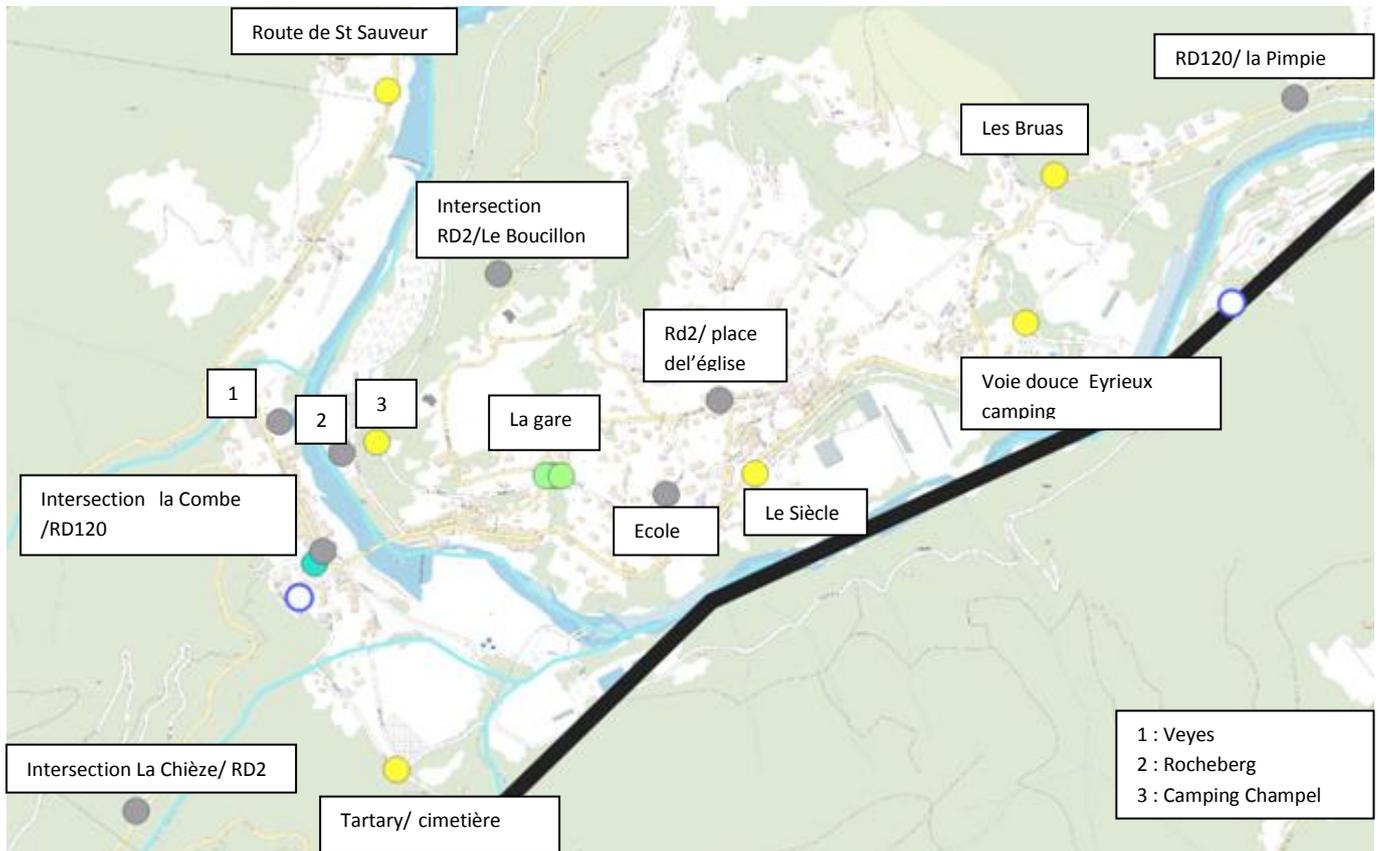


**Anne Cervellera**

## Ordures ménagères

Comme nous vous l'avons déjà présentée, la modification des emplacements des bacs d'ordures ménagères, gérée par la CAPCA, se précise.

En effet, le calendrier que nous avons reçu nous indique la densification et le déploiement des nouvelles colonnes de tri sélectif de fin novembre à mi-décembre 2021 puis le déploiement des nouvelles colonnes d'ordures ménagères à partir de mars 2022.



**Carte : source CAPCA**

			
Ordures ménagères seules	Tri + Ordures ménagères	Tous flux (verre, papier, emballages, ordures ménagères) doublés	Point d'apport privé

## Urbanisme – SCoT et incidence sur le PLU de la commune

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche est en cours de finalisation. Le SCoT est un document de planification territoriale avec lequel les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes doivent être compatibles. Le SCoT doit lui-même être compatible avec d'autres documents de planification supérieure (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET....) tout en étant conforme aux textes réglementaires en vigueur.

Le périmètre du SCOT Centre Ardèche regroupe les territoires de la CAPCA, de la communauté des communes de Val'Eyrieux (CCVE) et de la communauté des communes du Pays de Lamastre (CCPL).

Le SCoT Centre Ardèche est porté par le Syndicat Mixte Centre Ardèche (SyMCA) regroupant les 3 territoires cités.

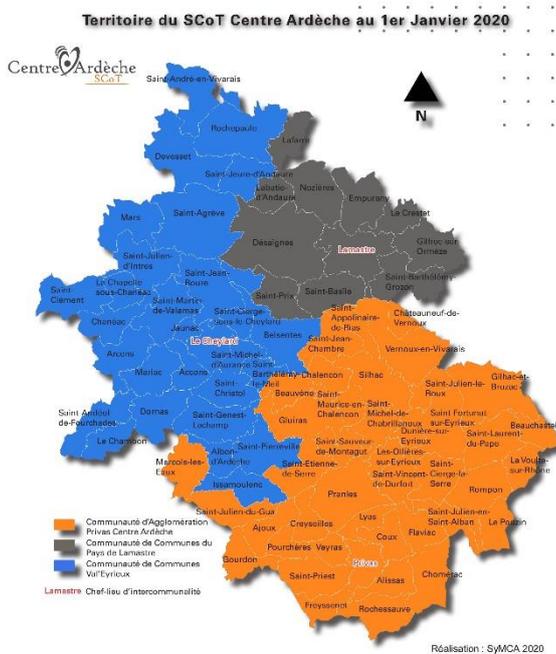


Figure 1 : Périmètre du SCoT

Le SCoT centre Ardèche devrait être arrêté en fin d'année 2022. A partir de cette date, le PLU de la commune des Ollières-sur-Eyrieux devra être mis en conformité avec le SCoT.

Le SCoT définit, pour chaque commune, des enveloppes urbaines à l'extérieur desquelles aucun permis de construire pour une construction d'habitation nouvelle ne pourra être délivré. Pour cela, le SCoT a défini des objectifs démographiques et de densification d'habitat pour chaque commune en fonction de leur statut dans l'organisation du territoire (plus de précisions sur le site du SCoT centre Ardèche : <https://www.scot-centreardeche.fr/>). Concernant la commune des Ollières-sur-Eyrieux, l'objectif est la production d'au moins 5 logements par an tout en respectant une densité de 22 logements par hectare. Avec ces éléments, le SCoT estime un besoin en surface constructible de 5 hectares pour les 20 ans à venir.

⇒ Les principaux impacts vont concerner les zones constructibles : seules les parcelles déjà constructibles dans le PLU actuel de la commune **ET** situées à l'intérieur de la zone urbaine définie par le SCOT pourront rester constructibles.

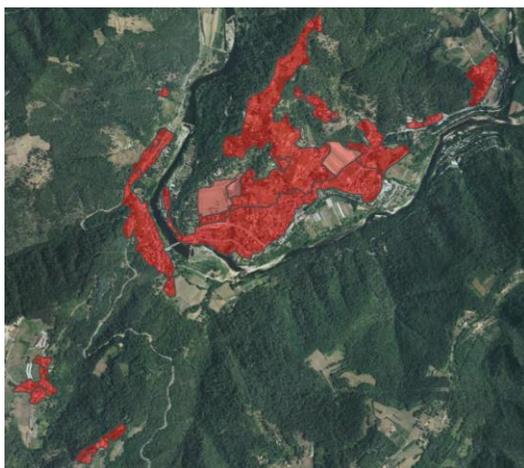


Figure 3 : Zones constructibles actuelles

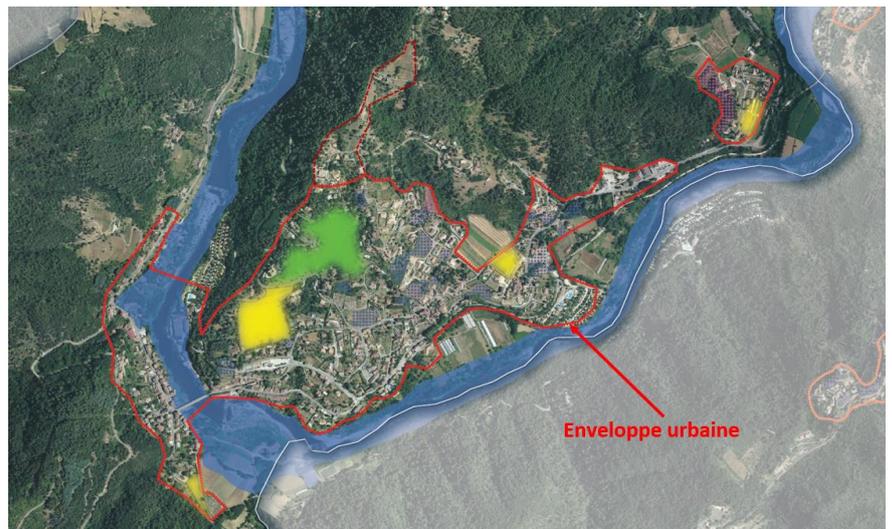


Figure 4 : Enveloppe urbaine du SCoT proposée par la mairie

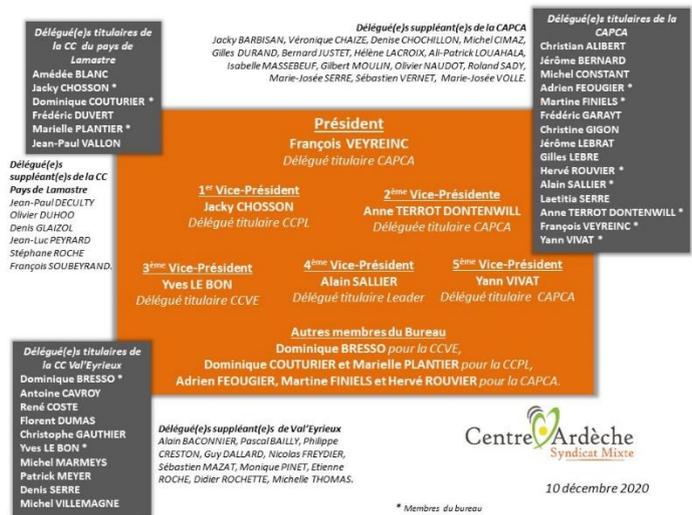


Figure 2 : Organigramme du Syndicat Mixte Centre Ardèche

Figure 5 : Enveloppe urbaine proposée initialement par le SCoT

Le périmètre de l'enveloppe urbaine présenté ci-avant a été proposé par la mairie et accepté par le SCoT. Cependant, il doit encore être validé lors de la phase de concertation avec les personnes publiques associées (dont font notamment partie les services de l'état ainsi que diverses associations). Il n'est donc pas définitif et peut être restreint à la première proposition que le SCoT a faite à la mairie (voir ci-contre).

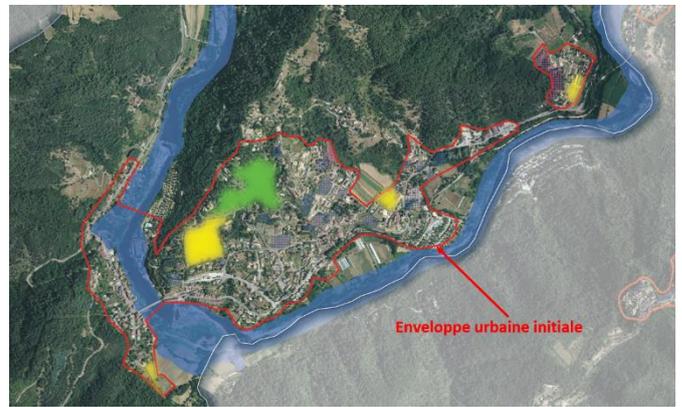


Figure 5 : Enveloppe urbaine proposée initialement par le SCoT

A noter que le SCoT est défini pour une durée de 20 ans. Ainsi, les surfaces constructibles ne devraient plus être amenées à évoluer sur cette période, que l'ensemble de la surface soit construit ou non.

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH est une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) la commune et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Une étude préalable portée par la Capca a permis de définir des objectifs et une méthodologie.

Cette opération permettra de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions.

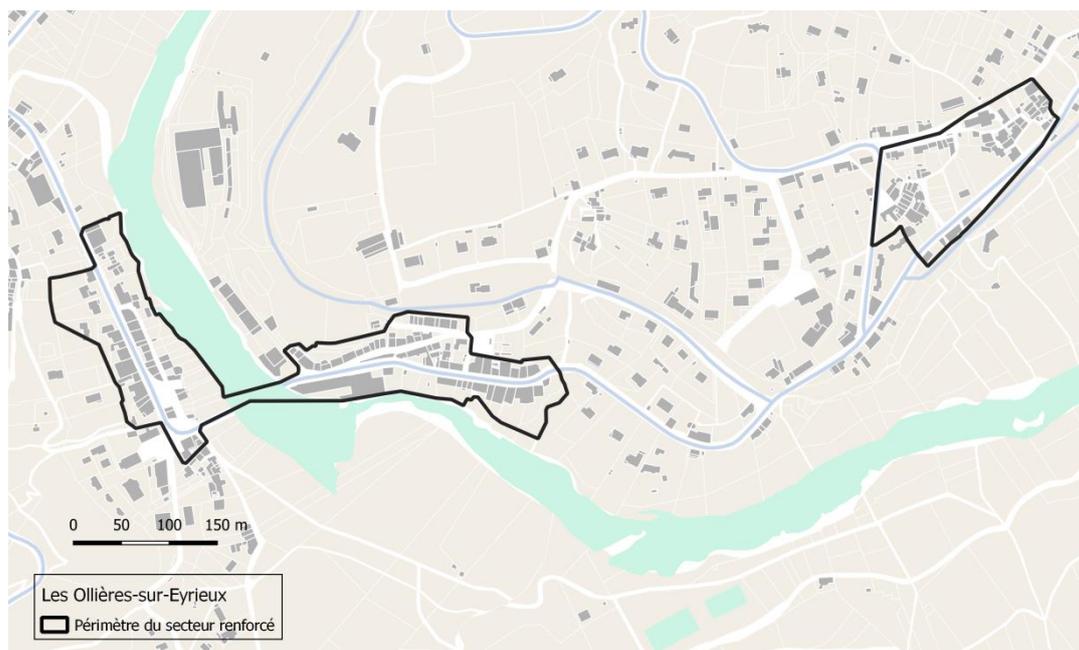
C'est une action de nature incitative, elle vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres.

Elle se décline en deux parties, une OPAH intercommunale pour toutes les communes visant certains types de travaux comme l'amélioration énergétique, l'accessibilité ou l'adaptation au grand âge

## Une OPAH intercommunale au service de l'ensemble des communes de la CAPCA

	Thématiques financées	Subventions - Anah	Subventions - CAPCA	Nombre de logements - Anah	Nombre de logements - CAPCA	Total de logements aidés
Propriétaires occupants	 <b>Amélioration énergétique</b>	35 % ou 50 % HT en fonction des ressources du ménage	étiquette A-B : 8000 € étiquette C : 2000 €	107 HM + environ 100 MPR	54	107
	 <b>Adaptation</b>	35 % ou 50 % HT en fonction des ressources du ménage	20 % (plafonné à 1 000 € de subventions) ou 30 % (plafonné à 1 500 €) du reste à charge en fonction des revenus avec un montant plancher de 200 €	54	45	54
	 <b>Habitat indigne</b>	50 % HT pour les ménages modestes ou très modestes	15 % sur le plafond ANAH	6	6	6
OPTION : Copropriétés fragiles et saines	 <b>Copropriétés fragiles</b>	25 % du montant HT versé au syndic	5 % sur le plafond ANAH	75	75	75
<b>Budget à réserver SANS OPTION</b>			214 200 €	105	167	
<b>Budget à réserver AVEC OPTION</b>			289 200 €	180	242	

Une seconde partie ciblée sur 6 communes : Privas, La Voulte, Le Pouzin, Vernoux, Saint Sauveur et Les Ollières. Dans cette dernière les communes sont parties prenantes puisqu'elles subventionnent également les travaux : 30 000€ sur 3 ans pour Les Ollières. Par contre cela concerne deux périmètres, mis en avant par l'étude, car ils concernent des quartiers anciens possédant des maisons à rénover.



## Subventions aux associations

Les associations sont essentielles pour les communes. C'est pourquoi, chaque année, la commune alloue une subvention aux associations qui en font la demande.

Lors du conseil municipal de décembre dernier, le conseil a donc voté à l'unanimité ces montants.

Nom des associations	Montant de la subvention
Amicale des sapeurs-pompiers	100
Les archers d'Eyrieux aux Serres	400
ASO hand ball	1000
Comité des fêtes	700
Coopérative scolaire	700
Harmonie les enfants de l'Eyrieux	100
Sou des écoles	1100
UNRPA	100
Les fous du volant	100
Association de la Boule Olliéroise	100
Eyrieux canoë kayak	250
Association sportive collège	100
Foyer socio-éducatif du collège	200
Montagut sport détente	150
Don du sang	100
Eyrieux twirling	100
La tribu	100